



Affectation à un autre poste

Par **mimi01**, le **24/01/2012** à **19:31**

Bonjour,

Je cherche des renseignements et des conseils à propos d'un conflit que je rencontre avec mon employeur.

J'ai signé un CDD de 6 mois dans une industrie agroalimentaire fin novembre 2011. Sur le contrat il est indiqué que je suis engagé pour un emploi de conductrice de ligne. J'ai occupé ce poste jusqu'à maintenant. Or la semaine dernière en regardant le planning de la semaine du 30 janvier au 5 février, je constate que je devrai occuper le poste d'opératrice (travail répétitif et poste inférieur) dans le même service.

Surprise, je me renseigne auprès de mon responsable d'atelier (qui gère les plannings) et j'apprends qu'il n'y a pas d'erreur. Il m'explique que cette attribution d'une semaine à un poste inférieur est récurrente (1 à 2 fois par an), qu'elle concerne tous les conducteurs de ligne (une dizaine). Pour lui cette pratique est la solution à un problème de l'entreprise: il y a trop de conducteurs.

Je lui dit que ne souhaite pas travailler en tant qu'opératrice pendant une semaine. Je lui propose de trouver quelqu'un d'autre. Il refuse.

Pour me défendre, j'invoque le fait que sur mon contrat il est clairement indiqué que suis employée au poste de conductrice de ligne. Le texte précise seulement que je pourrai être amenée à occuper un poste similaire à ma fonction dans un autre service.

Mon chef d'atelier n'a pas nié l'irrégularité de ce changement de poste vis-à-vis du contrat, mais il a affirmé que l'entreprise était dans son droit du fait de la ponctualité de ce changement planifié.

Ai-je le droit de refuser d'occuper ce poste la semaine prochaine ? Que risque-je si je ne me rends pas à mon travail pour occuper ce poste ?

Merci.

Par **P.M.**, le **24/01/2012** à **21:58**

Bonjour,

En ne vous rendant pas au travail, en tout cas, vous risqueriez une sanction pour abandon de poste...